

Auchan est mauvais joueur... mais Valentin gagne...



Auchan est condamné à verser 700 euros au jeune étudiant qui l'attaquait pour ne pas lui avoir versé une somme qu'il estimait avoir gagnée à un jeu-concours organisé par Auchan sur Facebook.

Tavit a gagné contre Goliath.

Ce jeune étudiant toulousain de 19 ans a remporté son procès contre Auchan : la direction avait refusé de le désigner vainqueur d'un des jeux-concours organisé par [Auchan](#).

Il estimait être le seul à avoir trouvé la bonne réponse au jeu organisé par la marque sur Facebook : Valentin participe au jeu, une énigme mathématique. Parmi les 5.000 candidats, il assure avoir été le seul à donner la bonne réponse.

"J'ai été le seul à donner une réponse un peu différente. Tout le monde a donné le résultat de 9. Ils n'ont pas vu la subtilité mathématique. Selon mes calculs, le résultat est $8 + \sqrt{2}$; soit 9,414", explique le jeune homme. au quotidien local. Sans réponse d'Auchan Il choisit de poursuivre Auchan devant le tribunal d'Instance de Toulouse sans avocat. L'avocat de l'enseigne (probablement pour justifier son salaire) réplique en l'attaquant pour procédure abusive et lui réclame 2.000 euros.

Le tribunal d'instance lui donne raison ce jeudi 12 septembre 2019 et condamne à lui verser son gain au jeu-concours, soit 700 euros. "Cela va me payer une partie du permis de conduire. Une telle somme n'est pas négligeable lorsqu'on a 19 ans", conclut Valentin.

